

<http://enseignants.se-uns.org/Hors-classe-Rased-et-bonification-education-prioritaire>



Hors-classe : Rased et bonification éducation prioritaire

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : jeudi 9 juin 2016

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Les personnels exerçant en éducation prioritaire bénéficient d'une bonification de barème pour le passage à la hors-classe. Les personnels Rased sont concernés par cette bonification pour peu que l'école de rattachement soit celle située en éducation prioritaire. Cela exclut de fait certains collègues même s'ils exercent en éducation prioritaire.

En effet, la note de service fixant le barème de la hors-classe précise que la bonification est accordée dès lors que l'enseignant Rased exerce ses fonctions au moins à 50 % dans l'école relevant de l'éducation prioritaire à laquelle il est rattaché. Or, dans certains départements, les personnels Rased peuvent être affectés sur des circonscriptions ou avoir une école de rattachement autre que celle située en éducation prioritaire dans laquelle ils exercent. Le logiciel informatique calculant le barème n'est pas en mesure de prendre en compte ces 2 situations spécifiques et d'ajouter la majoration de barème...

Ils se retrouvent donc exclus de la bonification de barème pour la hors-classe alors même que l'objectif est de valoriser un engagement professionnel durable dans le cadre de l'éducation prioritaire. Il en va de même pour d'autres personnels (référents, médiateurs violence, etc.) également affectés sur des circonscriptions.

Le SE-Unsa vient d'écrire à la ministre (cf. courrier en PJ) pour dénoncer cette aberration profondément inéquitable.

Pour le SE-Unsa, cette situation est inacceptable. Les personnels concernés doivent bénéficier de la bonification. Ils ne doivent pas faire les frais d'une incapacité informatique du ministère.